



Décision du 30 mai 2024 portant nomination du responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à l'Autorité des marchés financiers

La présidente de l'Autorité des marchés financiers,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 621-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1, R. 330-2 à R. 330-4 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Maxence DELORME, directeur des affaires juridiques, est nommé, pour les besoins de l'application de l'article R. 330-4 du code des relations entre le public et l'administration, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'Autorité des marchés financiers.

ARTICLE 2 :

Monsieur Maxence DELORME est notamment chargé en cette qualité :

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- d'assurer la liaison entre l'Autorité des marchés financiers et la Commission d'accès aux documents administratifs.

Il peut être également chargé d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'il présente à l'autorité qui l'a désigné et dont il adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3 :

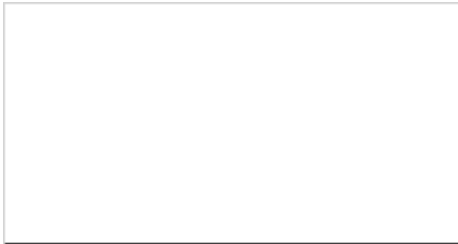
Les coordonnées professionnelles de Monsieur Maxence DELORME sont les suivantes :

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
01 53 45 60 00
prada@amf-france.org

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l’Autorité des marchés financiers et portée à la connaissance de la Commission d’accès aux documents administratifs.

Fait à Paris, le 30 mai 2024



MARIE-ANNE BARBAT-LAYANI